

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 janvier, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté quatre projets de loi du pays ; arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 11 arrêtés et examiné 13 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de résolution.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, accompagné de sa délibération d'application.

> *Voir communiqué détaillé « Égalité réelle femmes - hommes ».*

Projets de loi du pays

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant une redevance sur les extractions de produits miniers.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant une taxe sur les exportations de produits miniers.

> *Voir communiqué détaillé « Extraction et exportation de minerai ».*

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif au télétravail, dans le secteur privé.

> *Voir communiqué détaillé « Loi du pays télétravail dans le secteur public ».*

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif aux règles applicables aux aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et aux îles appartenant à son domaine public. Ce texte vise à régulariser la situation après l'annulation partielle, le 1^{er} octobre 2020, par la cour administrative d'appel de Paris de l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves sur les récifs de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe situés dans le Parc naturel de la mer de Corail. Selon la cour, cet arrêté, qui fixe des interdictions absolues d'accès aux réserves intégrales, un régime d'autorisation préalable pour l'accès aux réserves naturelles et des interdictions absolues de pêche, aurait dû se fonder sur une loi du pays (règles du domaine public et obligations civiles et commerciale). Pour rappel, en attendant l'adoption de cette loi du pays qui permettra de reprendre un arrêté semblable à celui du 14 août 2018, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en urgence un arrêté de police qui permet de continuer à protéger ces réserves situées sur des récifs sauvages.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes domestiques. Ce texte vise à consolider les diverses modifications intervenues depuis le transfert de cette compétence par l'État à la Nouvelle-Calédonie, et à harmoniser les pratiques. Ainsi, les aérodromes au trafic supérieur à mille mouvements aériens commerciaux par an, d'appareils d'au moins 12 mètres, devront mettre en place un programme de prévention du péril animalier.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif aux infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques.

> *Voir communiqué détaillé « Infrastructures pour véhicules électriques ».*

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. Ce texte vient en application du projet de loi du pays relatif à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. Il prévoit les modalités de la consultation du public qui doit précéder toute création d'une aire marine protégée dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (consultation publique sur internet) et il institue des sanctions pénales (amendes de 3^e, 4^e et 5^e classe, confiscation du navire et peines d'emprisonnement).

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires) et à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Maï Kouaoua Mines (MKM) à exporter du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la Société des Mines de la Tontouta (SMT) à exporter du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine.

Voir communiqué détaillé « Extraction et exportation de minerai ».

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des experts appelés à siéger au comité d'expertise douanière. Sébastien Truffier-Blanc est ajouté en qualité d'expert en produits alimentaires, boissons et liquides alcooliques et tabacs.

Au visa de Christopher Gygès, et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement dans le cadre de l'opération immobilière « Vergoz ». Ce projet est située sur la commune de Païta et constituée de quarante-six logements locatifs aidés, dont vingt-trois T3, vingt-et-un T4 et deux T5. Le tout pour un coût prévisionnel de 1,33 milliard de francs. L'opérateur bénéficiera d'une exonération de 14,5 millions de francs pour les droits d'enregistrement et d'une exonération de TGC à hauteur de 62 millions de francs.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2021 de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Il est arrêté, pour la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses à la somme de 261 141 800 francs et pour la section d'investissement à la somme de 5 087 473 francs en recettes et en dépenses. Le fonds de roulement en fonctionnement est de 14,4 millions de francs et 66,4 millions en investissement.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les taux de minoration appliqués en cas de départ à la retraite anticipé des agents des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif vise à dissuader les départs en retraite avant l'âge légal de 60 ans. Entre janvier 2018 et décembre 2019, l'âge moyen de départ à la retraite a été de 57,8 ans. En accord avec la Caisse locale de retraites et les partenaires sociaux, ces taux sont révisés à raison de 1 % d'abattement pour les personnes qui partent à la retraite à l'âge de 46 à 50 ans. Ainsi, une personne qui ferait le choix de partir à la retraite à 50 ans supporterait un abattement viager sur le montant de sa pension de 28 % contre 27 % précédemment. Au-delà de 50 ans, les taux restent inchangés.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le caractère de calamité agricole engendré par les vents exceptionnels du 29 juillet au 1^{er} août. Cet événement climatique a impacté les communes de Bourail, Dumbéa, Hienghène, La Foa, Moindou, Ouégoa et Voh. Sept agriculteurs de ces communes, tous sociétaires de la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA), seront indemnisés pour un montant total de 1 501 110 francs

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} décembre 2020 aux entreprises bénéficiaires de « l'allocation de soutien Covid-19 ».

Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,4 million de francs de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Engagement jeunesse et solidarités ». Lancé en 2019 à l'issue des États généraux de la jeunesse, cet appel à projets visait à soutenir les associations actives dans ce secteur. Parmi la quinzaine de projets déposés, deux ont été retenus : celui de l'ADAMIC, baptisé « La case, la natte et la pirogue », qui propose des activités artistiques au Rex, et celui de la Croix Rouge française, qui vise à former 30 jeunes pour en faire des leaders positifs et des éducateurs pour leurs pairs. Ces projets sont aidés à hauteur de 680 000 francs pour l'ADAMIC et 720 000 francs pour la Croix Rouge.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la Pharmacie de Lifou.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté autorisant l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « CORIS-1 » dans le Parc naturel de la mer de Corail. Cette campagne, ainsi que celle qui devait suivre (« CORIS-2 »), n'avaient pas pu se tenir en 2020 en raison d'avaries de l'*Amborella*. Elles sont reprogrammées entre le 20 janvier et le 20 septembre 2021.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et accordé neuf autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement a examiné un projet de résolution sollicitant l'homologation des peines d'emprisonnement instituées par la loi du pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.